

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 5 JUILLET 2023 – Délibération n°071

L'an deux mil vingt trois et le cinq juillet à 20h , le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 21 | 29 | 24 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 05/07/2023 |

| |
|------------------------------------|
| Date d'affichage de la convocation |
| 28/06/2023 |

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien – LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

Absents : ALMIRE Yvan - RAGOT Annie - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET)- FABRE Emilie - LABRO Isabelle - FOS Mariana(pv à Régine ROZIERE) - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE)

Objet**ACCEPTATION D'UN LEG**

Monsieur le Maire informe que par courrier du 7 juin 2023, émanant de l'étude notariale NICOLAI TISLER LEVASSEUR de Montrouge, la commune est bénéficiaire d'un leg d'un montant de 30 000 euros, dans le cadre de la succession de Monsieur Pascal CASSAN, décédé le 19 avril dernier.

Le testament précise que ce montant est destiné à l'entretien et à l'embellissement de l'église de St Amans de Varès.

Selon les termes de l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territorial, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation des dons et legs grevés de conditions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte le leg de Monsieur Pascal CASSAN destiné à l'entretien et l'embellissement de l'église de St Amans de Varès
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

